

Il existe au Québec un riche potentiel hydroélectrique, alimenté par un réseau hydrographique colossal. Dès l'avènement de la production d'électricité, à la fin du XIX^e siècle, la mise en valeur de cette source d'énergie est principalement prise en charge par des intérêts privés. En 1944, le gouvernement du Québec adopte une loi qui exproprie la Montreal Light, Heat and Power Company Consolidated de ces avoirs électriques et gaziers. Cette nationalisation partielle entraîne la création de la Commission hydroélectrique de Québec, que l'on a tôt fait d'appeler Hydro-Québec.

Au cours des décennies suivantes, la mise en valeur des installations de production d'électricité se poursuit. Les distributeurs privés d'électricité qui subsistent sont nationalisés en 1963, ayant pour effet d'accroître de façon considérable la capacité de production d'Hydro-Québec, qui prend en charge la production et la distribution d'électricité partout au Québec. Cela a joué un rôle de premier plan relativement à la stratégie économique du Québec, qui visait à produire de l'électricité dans la province et à réduire par conséquent la dépendance de celle-ci à l'égard des sources d'approvisionnement externes.

La nationalisation du secteur de l'électricité, en 1963, entraîne une baisse des tarifs pour les consommateurs du Québec, permet d'éliminer les écarts entre les taux et de limiter leurs fluctuations. Avant sa nationalisation complète, la production d'Hydro-Québec était de 3 000 mégawatts (MW). En 2002, sa capacité de production frôlait les 33 000 MW. Plus de 93 % de cette énergie était alors produite par des centrales hydroélectriques.